

3. Nous devons croire à tous les miracles présentés comme tels dans la Bible, livre inspiré et qui ne peut contenir d'erreur.

4. Nous devons donc — et ici se place la réponse à la première question — croire aux miracles de Notre-Seigneur racontés dans le Nouveau Testament, Prenons pour exemple le récit de la guérison de l'aveugle-né. Nous devons croire non seulement que Notre-Seigneur, qui est Dieu, pouvait guérir cet homme, mais que de fait il l'a guéri.

5. Quant aux miracles qui ne sont pas connus dans la Bible, nous ne sommes pas obligés d'y croire. Nous ne sommes même pas obligés de croire à des miracles aussi établis que le sont, par exemple, les apparitions de la sainte Vierge à Lourdes ! Quand je dis que nous ne sommes pas obligés d'y croire, je veux dire que nous n'y sommes pas obligés par la foi. Mais nous le sommes par la raison, lorsqu'il s'agit d'un fait historiquement certain et prouvé. On peut être sauvé sans croire aux apparitions de Lourdes, mais on peut aussi être sauvé sans croire à la vie et à la mort de Napoléon 1er. Seulement, dans ce deuxième cas, on n'est pas raisonnable... et dans le premier non plus ! Quand un fait est prouvé et authentique, ce n'est pas son caractère miraculeux qui nous dispensera d'y croire si nous voulons être raisonnables.

6. Il va sans dire que si nous pouvons refuser de croire à quelque'un des miracles en dehors de la Bible que l'Eglise propose mais n'impose pas à notre croyance, nous devons néanmoins respecter à ce sujet la croyance des autres et ne pas nous permettre de la railler. Vous demandez, par exemple, si l'on est obligé de croire aux miracles de Marie. La Bible ne racontant aucun miracle de la très sainte Vierge, nous ne sommes pas obligés de croire à tel ou tel prodige attribué par l'histoire à la mère de Dieu : apparitions, guérisons, victoires, etc. Mais